



17 DÉCEMBRE 2003

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 17 décembre 2003 à 20 heures 45 à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**DONALD DEMERS
PATRICK CHARBONNEAU
JEAN-MARC MALTAIS**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE**

Monsieur le Conseiller Serge Dion est absent de son siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **RÉMI LAFRENIÈRE**, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

AVIS SPÉCIAL VOUS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER, QU'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT EST CONVOQUÉE PAR LES PRÉSENTES PAR LA MAIRESSE, MADAME PAULINE QUINLAN, POUR ÊTRE TENUE À LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE, 88, BOULEVARD DE BROMONT À BROMONT, LE 17 DÉCEMBRE 2003 À 20 HEURES ET QU'IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION LES SUJETS SUIVANTS :

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2003

2003-12-537

17 DÉCEMBRE 2003

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

- 2003-12-538 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 1^{ER} DECEMBRE 2003

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2003-12-539 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 14 DÉCEMBRE 2003

- 2003-12-540 3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 10 DÉCEMBRE 2003

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- N. M. 4.1 DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MADAME PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

- N. M. 4.2 DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR DONALD DEMERS, CONSEILLER

- N. M. 4.3 DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR PAUL M. ROLLAND, CONSEILLER

- N. M. 4.4 DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR RÉAL BRUNELLE, CONSEILLER

- N. M. 4.5 DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR JEAN-MARC MALTAIS, CONSEILLER

- N. M. 4.6 DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR SERGE DUION, CONSEILLER

- N. M. 4.7 DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR PATRICK CHARBONNEAU, CONSEILLER

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

- AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT RÉGISSANT L'USAGE DE LA PLAGE MUNICIPALE DU LAC BROMONT ET DU SKATE PARK DU PARC GRÉGOIRE

17 DÉCEMBRE 2003

2003-12-541 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 880-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT RÉGISSANT L'USAGE DE LA PLAGE MUNICIPALE DU LAC BROMONT ET DU SKATE PARK DU PARC GRÉGOIRE »

6. **RÈGLEMENTS**

2003-12-542 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 875-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT ADOPTANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE BROMONT »

2003-12-543 6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE BROMONT »

2003-12-544 6.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 877-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA VILLE DE BROMONT »

2003-12-545 6.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 878-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE »

2003-12-546 6.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 879-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS »

2003-12-547 6.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 873-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE TARIFICATION, EXERCICE FINANCIER 2004 »

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 **TRÉSORERIE**

2003-12-548 7.1.1 ACHATS FINANCÉS PAR LE FONDS DE ROULEMENT, EXERCICE FINANCIER 2003

2003-12-549 7.1.2 ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DES PARCS

2003-12-550 7.1.3 ACHATS FINANCÉS À MÊME LE SURPLUS ACCUMULÉ

2003-12-551 7.1.4 ACHATS FINANCÉS À MÊME LE BUDGET, EXERCICE FINANCIER 2003

2003-12-552 7.1.5 DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS FINANCÉES À MÊME LA RÉSERVE FINANCIÈRE, EXERCICE FINANCIER 2003

7.2 **TRAVAUX PUBLICS**

17 DÉCEMBRE 2003

7.3 URBANISME

2003-12-553 7.3.1 DEMANDES DE PASSAGE POUR VÉHICULES HORS ROUTE, ROUTE 139 ET AU NORD DE L'AUTOROUTE 10

2003-12-554 7.3.2 PROGRAMME RENOUVEAU URBAIN ET VILLAGEOIS : DEMANDE D'UN DÉLAI ADDITIONNEL DE SIX (6) MOIS

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

N. M. 7.7.1 ENTENTE REMPLAÇANT L'ENTENTE RELATIVE À LA CRÉATION DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST

8. DIVERS

2003-12-555 8.1 QUITTANCE, À 3095-1941 QUÉBEC INC., D'UNE CONDITION SPÉCIALE CONSIGNÉE DANS L'ACTE DE VENTE PUBLIÉ À BROME SOUS LE NUMÉRO 206181

2003-12-556 8.2 VENTE DU LOT 127-104 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME À MONSIEUR BENOÎT RUEL

2003-12-557 8.3 HYUNDAI : CONTESTATION D'ÉVALUATION, 2002-2003-2004

N. M. 8.4 OFFRE D'ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 1876 DU CADASTRE DU CANTON BROME

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

2003-12-558 9.1 EMBAUCHE D'UNE POLICIÈRE À L'ESSAI: MADAME GENEVIÈVE BOISSONNEAULT BROUSSEAU

2003-12-559 9.2 EMBAUCHE D'UNE POLICIÈRE À L'ESSAI : MADAME KIM BEAUREGARD

2003-12-560 9.3 EMBAUCHE D'UN POLICIER À L'ESSAI : MONSIEUR DANY BREULT

2003-12-561 9.4 EMBAUCHE D'UN POLICIER À L'ESSAI : MONSIEUR MICKAEL KEYS

2003-12-562 9.5 EMBAUCHE D'UNE POLICIÈRE SURNUMÉRAIRE : MADAME MARIE-CLAUDE CHAMPOUX

17 DÉCEMBRE 2003

- 2003-12-563 9.6 PROLONGEMENT DE L'EMBAUCHE DE MONSIEUR WAI LAI WONG
- 2003-12-564 9.7 PROLONGEMENT DE L'EMBAUCHE DE MONSIEUR FRANÇOIS BERNARD
- 2003-12-565 9.8 PROLONGEMENT DE L'EMBAUCHE DE MONSIEUR LÉOPOLD SOUCY
- 2003-12-566 9.9 PROLONGEMENT DE L'EMBAUCHE DE MADAME NADIA MERCIER
- 2003-12-567 9.10 EMBAUCHE DE MONSIEUR ROBERT CLERMONT
- 2003-12-568 9.11 NOMINATION DE MADAME MARIE-JÉRÔME HANOUL AU POSTE DE DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- N. M. 10.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS-DE-L'EST TENUE LE 20 NOVEMBRE 2003
- N. M. 10.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 26 NOVEMBRE 2003
- N. M. 10.3 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR DANIEL FILION, ING, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DIRECTION DE L'EST DE LA MONTÉRÉGIE, RELATIVE À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2003-06-243 DEMANDANT AU MINISTÈRE D'INTERDIRE LE DÉPASSEMENT SUR LE BOULEVARD PIERRE-LAPORTE VIS-À-VIS L'ENTRÉE DU GOLF DES LACS

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

17 DÉCEMBRE 2003

2003–12–537

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- les sujets numéros 4.6, 7.7.1 et 8.4 sont reportés à une séance subséquente.

ADOPTÉ

2003–12–538

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 1^{ER} DECEMBRE 2003**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal tenue le 1^{er} décembre 2003.

ADOPTÉ

2003–12–539

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 14
DÉCEMBRE 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

17 DÉCEMBRE 2003

D'adopter la liste des comptes à payer au 14 décembre 2003 au montant de **UN MILLION CENT VINGT-SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS ET CINQUANTE ET UN CENT (1 127 257,51 \$)** à payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe et approuvée, tel que requis par la Loi.

D'autoriser la trésorière par intérim à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

2003-12-540

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE
10 DÉCEMBRE 2003**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations contenues dans le procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 décembre 2003.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES DE MADAME PAULINE QUINLAN, MAIRESSE**

Madame la mairesse, Pauline Quinlan, a déposé sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

17 DÉCEMBRE 2003

N. M.

**DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR DONALD DEMERS, CONSEILLER**

Monsieur le conseiller Donald Demers a déposé sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

N. M.

**DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR PAUL M. ROLLAND, CONSEILLER**

Monsieur le conseiller Paul M. Rolland a déposé sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

N. M.

**DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR RÉAL BRUNELLE, CONSEILLER**

Monsieur le conseiller Réal Brunelle a déposé sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

N. M.

**DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR JEAN-MARC MALTAIS,
CONSEILLER**

Monsieur le conseiller Jean-Marc Maltais a déposé sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

17 DÉCEMBRE 2003

N. M.

**DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR SERGE DION, CONSEILLER**

Le sujet numéro 4.6 est reporté à une séance subséquente.

N. M.

**DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR PATRICK CHARBONNEAU,
CONSEILLER**

Monsieur le conseiller Patrick Charbonneau a déposé sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
RÉGISSANT L'USAGE DE LA PLAGE MUNICIPALE DU LAC
BROMONT ET DU SKATE PARK DU PARC GRÉGOIRE**

Monsieur le conseiller **PATRICK CHARBONNEAU** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement régissant l'usage de la plage municipale du lac Bromont et du skate park du parc Grégoire.

2003-12-541

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 880-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT RÉGISSANT L'USAGE
DE LA PLAGE MUNICIPALE DU LAC BROMONT ET DU SKATE
PARK DU PARC GRÉGOIRE »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

17 DÉCEMBRE 2003

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population à l'hôtel de ville et sur le site Internet de la Ville ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture du règlement numéro 880-2003 lors de son adoption.

ADOPTÉ

2003-12-542

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 875-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT ADOPTANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE BROMONT »

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation le 1^{er} décembre 2003 ;

ATTENDU la résolution numéro 2003-11-485 dispensant le greffier de faire la lecture du projet de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population à l'hôtel de ville et sur le site Internet de la Ville ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter avec modifications et tel que rédigé, le règlement numéro 875-2003 intitulé « RÈGLEMENT ADOPTANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE BROMONT ».

ADOPTÉ

17 DÉCEMBRE 2003

2003–12–543

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876–2003 INTITULÉ
« RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE BROMONT »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation le 1^{er} décembre 2003 ;

ATTENDU la résolution numéro 2003–11–487 dispensant le greffier de faire la lecture du projet de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population à l'hôtel de ville et sur le site Internet de la Ville ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter avec modifications et tel que rédigé, le règlement numéro 876–2003 intitulé « RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE BROMONT ».

ADOPTÉ

2003–12–544

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 877–2003 INTITULÉ
« RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA VILLE DE BROMONT »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation le 1^{er} décembre 2003 ;

ATTENDU la résolution numéro 2003–11–489 dispensant le greffier de faire la lecture du projet de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population à l'hôtel de ville et sur le site Internet de la Ville ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement ;

17 DÉCEMBRE 2003

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter avec modifications et tel que rédigé, le règlement numéro 877-2003 intitulé « RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA VILLE DE BROMONT ».

ADOPTÉ

2003-12-545

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 878-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE »

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation le 1^{er} décembre 2003 ;

ATTENDU la résolution numéro 2003-11-491 dispensant le greffier de faire la lecture du projet de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population à l'hôtel de ville et sur le site Internet de la Ville ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter avec modifications et tel que rédigé, le règlement numéro 878-2003 intitulé « RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE »

ADOPTÉ

17 DÉCEMBRE 2003

2003–12–546

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 879–2003 INTITULÉ
« RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation le 1^{er} décembre 2003 ;

ATTENDU la résolution numéro 2003–11–493 dispensant le greffier de faire la lecture du projet de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population à l'hôtel de ville et sur le site Internet de la Ville ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter avec modifications et tel que rédigé, le règlement numéro 879–2003 intitulé « RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS »

ADOPTÉ

2003–12–547

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 873–2003 INTITULÉ
« RÈGLEMENT DE TARIFICATION, EXERCICE FINANCIER 2004 »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2003–11–514 dispensant le greffier de faire la lecture du projet de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population à l'hôtel de ville et sur le site Internet de la Ville ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

17 DÉCEMBRE 2003

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 873-2003 intitulé « RÈGLEMENT DE TARIFICATION, EXERCICE FINANCIER 2004 »

ADOPTÉ

2003-12-548

ACHATS FINANCÉS PAR LE FONDS DE ROULEMENT, EXERCICE FINANCIER 2003

ATTENDU les résolutions numéros 2003-01-13, 2003-07-318, 2003-09-404, 2003-04-137, 2002-01-012, 2003-04-116 ;

ATTENDU QUE les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés ou que les montants qui avaient été prévus antérieurement sont insuffisants ;

| Service | Description | Montant Alloué | Montant nécessaire | Écart | Total |
|--------------------|-----------------------|-------------------|-----------------------|----------------|----------------|
| Loisirs | Éclairage - aréna | 47 150,00 \$ | 31 940,00 \$ | (15 210,00) \$ | |
| Loisirs | Normes chambres élec | 5 550,00 \$ | 4 879,50 \$ | (670,50) \$ | (15 880,50) \$ |
| Sécurité publique | Agrand. poste police | 15 000,00 \$ | 30 904,98 \$ | 15 904,98 \$ | |
| Sécurité publique | Réfection carrosserie | 4 402,14 \$ | 5 955,49 \$ | 1 553,35 \$ | 17 458,33 \$ |
| Urbanisme | Informatique | 31 681,15 \$ | 30 555,30 \$ | (1 125,85) \$ | (1 125,85) \$ |
| Trésorerie | Informatique | 108 662,00 \$ | 107 548,47 \$ | (1 113,53) \$ | |
| Trésorerie | Fibres optiques | 14 206,00 \$ | - \$ | (14 206,00) \$ | (15 319,53) \$ |
| Gestion territoire | Achat machineries | 39 453,92 \$ | 39 444,94 \$ | (8,98) \$ | |
| Gestion territoire | Revitalisation flotte | 32 000,00 \$ | 23 127,48 \$ | (8 872,52) \$ | |
| Gestion territoire | Entretien emprise | 20 000,00 \$ | - \$ | (20 000,00) \$ | |
| Gestion territoire | Aménag. C.I.E. | 830,00 \$ | - \$ | (830,00) \$ | |
| Gestion territoire | Route verte | - \$ | 2 775,63 \$ | 2 775,63 \$ | (26 935,87) \$ |
| | | | | | (41 803,42) \$ |

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à emprunter la somme de **DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-HUIT DOLLARS ET TRENTE-TROIS CENTS (17 458,33 \$)** au fonds de roulement et que ladite somme ainsi empruntée soit remboursée au fonds de roulement sur une période de trois (3) ans et que ledit emprunt ne soit effectué qu'au moment de la dépense.

D'annuler le financement par le fonds de roulement pour un montant de **CINQUANTE-NEUF MILLE DEUX CENT SOIXANTE-ET-UN DOLLARS ET SOIXANTE-QUINZE CENTS (59 261,75 \$)**.

ADOPTÉ

17 DÉCEMBRE 2003

2003-12-549

ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DES PARCS

ATTENDU QUE les sommes prévues initialement pour le Skate park n'ont pas été utilisées et ont été retournées au fonds des parcs;

ATTENDU QUE la Ville prévoit procéder à l'aménagement du parc Grégoire;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière par intérim à financer l'aménagement du parc Grégoire à même le fonds des parcs pour la somme de **SIX MILLE CENT QUATRE-VINGT-HUIT DOLLARS ET UN CENT (6 188,01 \$)**.

ADOPTÉ

2003-12-550

ACHATS FINANCÉS À MÊME LE SURPLUS ACCUMULÉ

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler le financement des dépenses en immobilisations ci-dessous énumérées à même le surplus pour un montant de **SIX MILLE DEUX CENT DEUX DOLLARS ET CINQ CENTS (6 202,05 \$)** :

| Service | Description | Montant alloué | Montant nécessaire | Écart | Total |
|---------|--------------|-------------------|-----------------------|---------------|---------------|
| Loisirs | Condensateur | 15 000,00 \$ | 8 797,95 \$ | (6 202,05) \$ | (6 202,05) \$ |

ADOPTÉ

17 DÉCEMBRE 2003

2003-12-551

**ACHATS FINANCÉS À MÊME LE BUDGET, EXERCICE FINANCIER
2003**

ATTENDU le mode de financement de certaines immobilisations prévu lors du budget 2003 ;

ATTENDU QUE nous avons fait l'acquisition d'une toile de Marie-Claude Tétreault ;

ATTENDU l'aménagement du parc Grégoire ;

ATTENDU QUE les immobilisations ci-dessous seront financées à même le budget 2003 :

| Service | Description | Montant alloué | Montant nécessaire | Écart | Total |
|----------------|---------------|-------------------|-----------------------|-------------|-------------|
| Administration | Toile | - \$ | 1 000,00 \$ | 1 000,00 \$ | |
| Loisirs | Parc Grégoire | - \$ | 4 270,00 \$ | 4 270,00 \$ | 5 270,00 \$ |

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière par intérim à faire les transferts budgétaires et à financer ces dépenses en immobilisations pour un montant de **CINQ MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS (5 270,00 \$)** à même le budget.

ADOPTÉ

2003-12-552

**DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS FINANCÉES À MÊME LA
RÉSERVE FINANCIÈRE, EXERCICE FINANCIER 2003**

ATTENDU les règlements concernant la réserve financière numéro 825-1-2002 et 825-1-1-2003 ;

ATTENDU la résolution 2003-04-146;

ATTENDU QUE les sommes prévues ne seront pas toutes dépensées en 2003;

17 DÉCEMBRE 2003

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à retourner la somme de **TREIZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS ET TRENTE CENTS (13 470,30\$)** à la réserve financière concernant les dépenses en immobilisations suivantes :

| SERVICE | DESCRIPTION | \$ |
|-----------------------|--|-----------------------|
| Gestion du territoire | Conduite d'acier inoxydable | (2 980.20 \$) |
| Gestion du territoire | Modification de la chloration aux réservoirs de distribution | (10 490.10 \$) |
| | Total: | (13 470.30 \$) |

ADOPTÉ

2003-12-553

DEMANDES DE PASSAGE POUR VÉHICULES HORS ROUTE, ROUTE 139 ET AU NORD DE L'AUTOROUTE 10

ATTENDU la demande de passage, route 139, pour véhicules hors route faite par Les motoneigistes du corridor permanent ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont, ne s'objectant pas à la demande des motoneigistes du corridor permanent, accorde un droit de passage pour les véhicules hors route (motoneiges) le long du tronçon de la route 139 sis sur le territoire de la Ville de Bromont.

QUE ledit droit de passage n'est cependant pas accordé au nord de l'autoroute 10.

ADOPTÉ

17 DÉCEMBRE 2003

2003-12-554

**PROGRAMME RENOUVEAU URBAIN ET VILLAGEOIS :
DEMANDE D'UN DÉLAI ADDITIONNEL DE SIX (6) MOIS**

ATTENDU l'entente entre la Ville de Bromont et le ministre des Affaires Municipales et de la Métropole relative à l'octroi d'une aide financière à être versée dans le cadre du renouvellement urbain et villageois ;

ATTENDU QUE la réalisation des projets exige la conclusion de plusieurs servitudes occasionnant des délais incontournables et ce, préalablement à la concrétisation des travaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE demander au ministre des Affaires Municipales et de la Métropole un délai de six (6) mois pour finaliser l'ensemble des projets dans le cadre du Programme du renouvellement urbain et villageois.

ADOPTÉ

N. M.

**ENTENTE REMPLAÇANT L'ENTENTE RELATIVE À LA CRÉATION
DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE
L'EST**

Le sujet numéro 7.7.1 est reporté à une séance subséquente.

2003-12-555

**QUITTANCE, À 3095-1941 QUÉBEC INC., D'UNE CONDITION
SPÉCIALE CONSIGNÉE DANS L'ACTE DE VENTE PUBLIÉ À
BROME SOUS LE NUMÉRO 206181**

ATTENDU l'acte de vente par la Ville de Bromont d'une partie du lot 1879, cadastre officiel du Canton de Brome, à 3095-1041 Québec inc., acte de vente publié à Brome le 03 juillet 2003 sous le numéro 206181 ;

17 DÉCEMBRE 2003

ATTENDU QUE la clause résolutoire (obligation de construire) n'a plus d'effet, un bâtiment industriel ayant été construit sur le lot 1879-1 du cadastre du Canton de Brome ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'acte donnant quittance à 3095-1941 Québec inc., rédigé par Monsieur Jacques Robert, notaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit acte de quittance.

ADOPTÉ

2003-12-556

**VENTE DU LOT 127-104 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE
BROME À MONSIEUR BENOÎT RUEL**

ATTENDU QUE la résolution numéro 2003-11-1, acceptant l'offre d'achat faite par Monsieur Benoît Ruel du lot 127-104 du cadastre officiel du Canton de Brome, pour la somme de **MILLE DOLLARS (1 000 \$)**, taxes applicables en sus ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'acte de vente rédigé par Madame Christiane Dussault, notaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, tel que rédigé, l'acte de vente par la Ville de Bromont du lot 127-104 du cadastre du Canton de Brome, à Monsieur Benoît Ruel.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit acte de vente.

ADOPTÉ

17 DÉCEMBRE 2003

2003—12—557

HYUNDAI : CONTESTATION D'ÉVALUATION, 2002-2003-2004

ATTENDU QUE la compagnie Hyundai Motor Company (ci-après appelée «Hyundai») a déposé une requête introductive d'un recours devant le Tribunal administratif du Québec, section des Affaires immobilières (ci-après appelé le «TAQ»), à l'égard de l'évaluation de son unité d'évaluation sise au 100, boul. de l'Aéroport, à Bromont ;

ATTENDU les recommandations de l'évaluateur municipal et des procureurs mandatés par la Ville de Bromont dans ce dossier;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

1. DE prendre acte et d'accepter la recommandation de l'évaluateur municipal, monsieur Gérard Ménard, É.A., à l'effet de recommander au TAQ d'accueillir la requête de Hyundai portée à l'encontre de l'évaluation foncière inscrite au rôle foncier triennal 2002-2003-2004 (25 000 000 \$) et d'établir l'inscription de la nouvelle valeur à 19 000 000 \$;
2. QUE le remboursement de taxes découlant de la réduction d'évaluation soit limité à la somme de 201 500 \$ en capital seulement, et ce, sans intérêts ;
3. DE mandater Me Paul Wayland, du cabinet Dufresne Hébert Comeau, procureur de la Ville de Bromont, pour préparer une transaction donnant suite à la présente et de faire les représentations appropriées devant le TAQ afin de donner suite à cette entente ;
4. D'autoriser la mairesse, madame Pauline Quinlan et le greffier, monsieur Pierre Simoneau, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont ladite transaction.

ADOPTÉ

N. M.

**OFFRE D'ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 1876 DU CADASTRE DU
CANTON BROME**

Le sujet numéro 8.4 est reporté à une séance subséquente.

17 DÉCEMBRE 2003

2003-12-550

**EMBAUCHE D'UNE POLICIÈRE À L'ESSAI: MADAME GENEVIÈVE
BOISSONNEAULT BROSSÉAU**

ATTENDU QUE la mise à niveau du service de police, en conformité avec les exigences du Ministère de la Sécurité Publique, a exigé l'embauche de policiers ;

ATTENDU QUE nous devons procéder à ces nominations, afin de respecter la lettre d'entente modifiant la convention collective des policiers de la Ville de Bromont adoptée par le conseil, à la séance tenue le 1^{er} décembre 2003, portant le numéro 2003-12-34 ;

ATTENDU QUE Madame Geneviève Boissonneault-Brosseau est entrée au service de police de la Ville de Bromont, le 2 décembre 2003, à titre de policière surnuméraire ;

ATTENDU QUE, suite à une évaluation primaire, Madame Boissonneault-Brosseau répond aux exigences de l'emploi ;

ATTENDU QU'il y aura une évaluation continue durant la période d'essai de 2 080 heures ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Madame Boissonneault-Brosseau au titre de policière à l'essai, à partir du 1^{er} janvier 2004, selon les conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

2003-12-559

**EMBAUCHE D'UNE POLICIÈRE À L'ESSAI : MADAME KIM
BEAUREGARD**

ATTENDU QUE la mise à niveau du service de police, en conformité avec les exigences du Ministère de la Sécurité Publique, a exigé l'embauche de policiers ;

17 DÉCEMBRE 2003

ATTENDU QUE nous devons procéder à ces nominations, afin de respecter la lettre d'entente modifiant la convention collective des policiers de la Ville de Bromont adoptée par le conseil, à la séance tenue le 1^{er} décembre 2003, portant le numéro 2003-12-534 ;

ATTENDU QUE Madame Kim Beauregard est entrée au service de police de la Ville de Bromont, le 17 juin 2003, à titre de policière surnuméraire ;

ATTENDU QUE, suite à une évaluation primaire, Madame Beauregard répond aux exigences de l'emploi ;

ATTENDU QU'il y aura une évaluation continue durant la période d'essai de 2080 heures ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Madame Kim Beauregard au titre de policière à l'essai, à partir du 1^{er} janvier 2004, selon les conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

2003-12-560

EMBAUCHE D'UN POLICIER À L'ESSAI : MONSIEUR DANY BREault

ATTENDU QUE la mise à niveau du service de police, en conformité avec les exigences du Ministère de la Sécurité Publique, a exigé l'embauche de policiers ;

ATTENDU QUE nous devons procéder à ces nominations, afin de respecter la lettre d'entente modifiant la convention collective des policiers de la Ville de Bromont adoptée par le conseil, à la séance tenue le 1^{er} décembre 2003, portant le numéro 2003-12--34 ;

ATTENDU QUE Monsieur Dany Breault est entré au service de police de la Ville de Bromont, le 11 novembre 2003, à titre de policier surnuméraire ;

ATTENDU QUE, suite à une évaluation primaire, Monsieur Breault répond aux exigences de l'emploi ;

ATTENDU QU'il y aura une évaluation continue durant la période d'essai de 2 080 heures ;

17 DÉCEMBRE 2003

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Monsieur Dany Breault au titre de policier à l'essai, à partir du 1^{er} janvier 2004, selon les conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

2003—12—561

EMBAUCHE D'UN POLICIER À L'ESSAI : MONSIEUR MICKAEL KEYS

ATTENDU QUE la mise à niveau du service de police, en conformité avec les exigences du Ministère de la Sécurité Publique, a exigé l'embauche de policiers ;

ATTENDU QUE nous devons procéder à ces nominations, afin de respecter la lettre d'entente modifiant la convention collective des policiers de la Ville de Bromont adoptée par le conseil, à la séance tenue le 1^{er} décembre 2003, portant le numéro 2003-12-534 ;

ATTENDU QUE Monsieur Michael Keys est entré au service de police de la Ville de Bromont, le 17 novembre 2003, à titre de policier surnuméraire ;

ATTENDU QUE, suite à une évaluation primaire, Monsieur Keys répond aux exigences de l'emploi ;

ATTENDU QU'il y aura une évaluation continue durant la période d'essai de 2 080 heures ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Monsieur Mickael Keys au titre de policier à l'essai, à partir du 1^{er} janvier 2004, selon les conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

17 DÉCEMBRE 2003

2003-12-562

**EMBAUCHE D'UNE POLICIÈRE SURNUMÉRAIRE : MADAME
MARIE-CLAUDE CHAMPOUX**

ATTENDU QUE la mise à niveau du service de police, en conformité avec les exigences du Ministère de la Sécurité Publique, a exigé l'embauche de policiers ;

ATTENDU QUE M. Denis Deschamps, agent à l'administration et M. Jean Bourgeois, directeur par intérim, ont rencontré en entrevue Mme Champoux et que l'évaluation faite de la candidate, approuve son embauche à titre d'employée surnuméraire ;

ATTENDU QUE Madame Champoux a réussi avec succès le programme de formation initiale en patrouille gendarmerie (cohorte 35) de l'École Nationale de Police du Québec ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder à l'embauche de Madame Marie-Claude Champoux, à titre de policière surnuméraire.

QUE le salaire sera celui en vigueur de la convention collective des policiers de Bromont, soit de **QUINZE DOLLARS ET TRENTE-HUIT (15,38 \$)** l'heure, pour les heures réellement travaillées.

ADOPTÉ

2003-12-563

**PROLONGEMENT DE L'EMBAUCHE DE MONSIEUR WAI LAI
WONG**

ATTENDU la recommandation de Monsieur Nicolas Rousseau, directeur de la gestion du territoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE prolonger l'embauche de Monsieur Wai Lai Wong à partir du 16 décembre 2003 et de procéder à l'affichage du poste dès 2004.

17 DÉCEMBRE 2003

QUE le salaire du poste de technicien en géomatique, qui a été évalué lors du processus d'équité interne, soit celui de la classe 3, an 1, de la convention collective en vigueur, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2004.

QUE la présente résolution soit conditionnelle à l'adoption du budget 2004.

ADOPTÉ

2003—12—564

PROLONGEMENT DE L'EMBAUCHE DE MONSIEUR FRANÇOIS BERNARD

ATTENDU la recommandation de Monsieur Nicolas Rousseau, directeur de la gestion du territoire;

ATTENDU QUE la lettre d'entente entre le syndicat des employés municipaux et la Ville créant le poste d'arpenteur pour une période de 24 à 36 mois se terminait le 31 décembre 2003 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE prolonger l'embauche de Monsieur François Bernard ainsi que sa lettre d'entente avec le syndicat, aux mêmes conditions, pour une période de trois (3) mois et ce, à partir du 1^{er} janvier 2004.

QUE la présente résolution soit conditionnelle à l'adoption du budget 2004.

ADOPTÉ

2003—12—565

PROLONGEMENT DE L'EMBAUCHE DE MONSIEUR LÉOPOLD SOUCY

ATTENDU QUE, selon la lettre d'entente avec le syndicat, adoptée par résolution le 7 avril 2003, Monsieur Léopold Soucy a prolongé son emploi jusqu'au 31 décembre 2003 ;

17 DÉCEMBRE 2003

ATTENDU QUE Monsieur Soucy doit réaliser l'inventaire, la localisation et la cartographie de l'ensemble des entrées de services (vanne d'arrêt à la limite de la rue et des terrains privés) du réseau d'aqueduc ;

ATTENDU QUE ce travail demandera une période de trois (3) mois au printemps ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE garder le lien d'emploi avec Monsieur Léopold Soucy.

DE préparer une lettre d'entente avec le syndicat pour en établir les modalités.

QUE la présente résolution soit conditionnelle à l'adoption du budget 2004.

ADOPTÉ

2003-12-566

PROLONGEMENT DE L'EMBAUCHE DE MADAME NADIA MERCIER

ATTENDU QUE Madame Nadia Mercier a travaillé les étés 2001, 2002 et 2003 en tant qu'étudiante à la centrale de traitement de l'eau et qu'elle y travaille depuis l'automne 2003 en tant qu'employée surnuméraire ;

ATTENDU QU'elle donne entièrement satisfaction à la Ville ;

ATTENDU QUE Monsieur Raymond Bélanger prend sa retraite en date du 20 mars 2004 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE prolonger l'embauche de Madame Nadia Mercier à partir du 1^{er} janvier 2004 et de procéder à l'affichage du poste dès le début de l'année 2004.

QUE la présente résolution soit conditionnelle à l'adoption du budget 2004.

ADOPTÉ

17 DÉCEMBRE 2003

2003—12—567

EMBAUCHE DE MONSIEUR ROBERT CLERMONT

ATTENDU QUE Monsieur Robert Clermont assure, depuis le début du projet, la mise à jour du site web de la Ville et la réalisation des bulletins virtuels ;

ATTENDU QUE le projet Bromont, branchée se termine au début de l'année 2004 ;

ATTENDU QUE la Ville se doit de maintenir le suivi du projet et le maintien à jour du site web ;

ATTENDU QUE la Ville a besoin, en plus, d'un spécialiste pour le soutien technique de l'équipement informatique de tous ses départements ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du contrat de travail de Monsieur Robert Clermont ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé, le contrat de travail de Monsieur Robert Clermont à titre de webmestre ;

D'autoriser la mairesse, ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier, ou, en son absence, la greffière par intérim à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit contrat de travail.

QUE la présente résolution soit conditionnelle à l'adoption du budget 2004.

ADOPTÉ

2003—12—568

**NOMINATION DE MADAME MARIE-JÉRÔME HANOUL AU POSTE
DE DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU QUE la description de tâches actuelle de Madame Hanoul ne reflète pas la réalité et que de nombreuses tâches se sont rajoutées, au fil des ans, concernant les ressources humaines et les responsabilités s'y rattachant;

ATTENDU QUE le titre d'adjointe administrative ne correspond plus au poste occupé par Madame Hanoul ;

17 DÉCEMBRE 2003

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Madame Marie-Jérôme Hanoul au poste de directrice des ressources humaines;

D'adopter, telle que déposée, la description de tâches de directeur des ressources humaines ;

QUE le salaire de Madame Marie-Jérôme Hanoul soit celui de la classe 4, échelon 1, selon l'échelle salariale des politiques et conditions de travail régissant les cadres de la Ville de Bromont et ce, à partir du 1^{er} janvier 2004.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE
LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS-DE-
L'EST TENUE LE 20 NOVEMBRE 2003**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-
YAMASKA TENUE LE 26 NOVEMBRE 2003**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR DANIEL FILION, ING,
MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DIRECTION DE L'EST DE LA
MONTÉRÉGIE, RELATIVE À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2003-06-
243 DEMANDANT AU MINISTÈRE D'INTERDIRE LE DÉPASSEMENT
SUR LE BOULEVARD PIERRE-LAPORTE VIS-À-VIS L'ENTRÉE DU
GOLF DES LACS**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Filion.

17 DÉCEMBRE 2003

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Jean-Pierre Barret souligne que les citoyens de Bromont ne sont pas allés en grand nombre appuyer le moratoire relatif au découpage des secteurs scolaires pour le territoire desservi par les écoles de Bromont.
- Monsieur Jean Noël demande des précisions sur le projet Médican.
- Monsieur Christian Brunelle dépose une pétition relative au maintien du service des premiers répondants.

2003—12—569

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER